
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Les dispositions et les règles de stationnement prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) sont modifiées telles qu'indiquées à l'annexe 1 du présent règlement ;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante ;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 MAI 2026.

Caroline Braun
Mairesse de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	9 avril 2026
Adoption du règlement :	5 mai 2026
Publication et entrée en vigueur du règlement :	XX mai 2026

Dossier 1265069008

DOCUMENT ANNEXE A LA
RESOLUTION CA26 16 0XXX
DU 5 MAI 2026

Annexe 1

1171 Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe « H »

Règles relatives au stationnement

Claude-Champagne:

Côté ouest :	b) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 282 mètres au sud du chemin de la Côte Sainte-Catherine et le boulevard Mont-Royal : stationnement prohibé de 7 h à 9 h et 15 h à 18 h 7 h à 18 h du lundi au vendredi excepté débarcadère. De plus, arrêt interdit de 7 h à 9 h le vendredi, du 1er avril au 30 novembre.
--------------	---